

HV/ad
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-62 du 4 Mars 1977

portant détachement du Camarade AGOLI-AGBO Paul, Magistrat, pour servir au Secrétariat Général de l'Organisation des Nations Unies.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU la Loi N° 65-5 du 20 avril 1965, portant statut de la magistrature et les textes modificatifs subséquents ;
 - VU l'Ordonnance N° 72-23 du 24 juillet 1972, portant statut général de la Fonction Publique ;
 - VU le Décret N° 72-186 du 24 juillet 1972, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
 - VU le Décret N° 59-222 du 15 décembre 1959, réglant les rémunérations, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux Fonctionnaires ;
 - VU le Décret N° 77-61 du 4 mars 1977 abrogeant, en ce qui concerne le Camarade AGOLI-AGBO Paul, les dispositions du décret N° 75-222 du 17 septembre 1975 portant nomination d'un Conseiller Technique Juridique à la Présidence de la République, de Directeurs Généraux, de Directeurs Généraux Adjointes et de Directeurs dans les Ministères.
- SUR décision du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er:- Le Camarade AGOLI-AGBO Paul, Magistrat, est placé en position de détachement pour servir au Secrétariat Général de l'Organisation des Nations Unies.

.../...

ARTICLE 2. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales et le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 4 Mars 1977

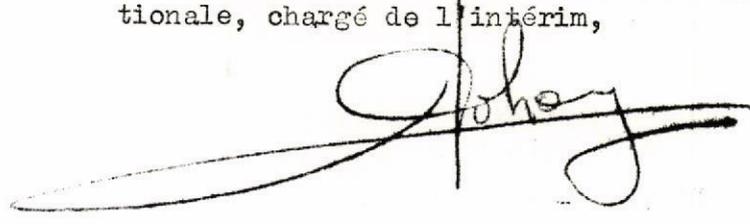
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Affaires Sociales,


Djibril MORIBA

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent,
Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Orientation Na-
tionale, chargé de l'intérim,


Martin Dohou AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 Ministères 15 Intéressé 1 DPE 2 - DI 4
DGAJL-INSAE 4 - DB-DCF-Solde-Trésor 4 - IEAA-IEEF 2 - DCCT 2 - ONEPI 1
Grde Chanc. 1 - SPD 2 - SGG 4 - JORPB 1 - MJLAS 4 - MAEC 4 - O.N.U. 2
DPE au MEPT 2 - EN-UNB-FSJEP 6